



Paris, le **8 NOV. 2021**

Monsieur le Président,

Le Président de la République a décidé, sur le fondement de la sollicitation de nos deux plus hauts magistrats, que seraient organisés des états généraux de la justice qu'il m'a chargé de mettre en place et de piloter. Il vous a confié la présidence du comité chargé tout à la fois de veiller au bon déroulement des travaux et de les traduire en propositions et réflexions à remettre au Gouvernement, avant la fin de l'hiver 2022, dans un rapport de synthèse.

Ces états généraux sont destinés à mettre à plat l'ensemble des difficultés, défis et enjeux de la justice et à proposer des mesures destinées à restaurer le pacte civique entre la Nation et la Justice et à repenser le service public de la justice dans un triple souci d'effectivité, de lisibilité et d'ouverture sur la société. Pour marquer l'importance qu'il attache à cet exercice, le chef de l'Etat a lancé les états généraux de la justice à Poitiers le 18 octobre dernier. Son discours a détaillé l'ensemble des sujets à éclairer pour vos travaux.

Ces états généraux seront organisés en quatre phases dans lesquelles le comité pourra très utilement s'investir, aux côtés notamment des groupes de travail spécialisés qui sont mis en place pour approfondir plusieurs sujets essentiels de la justice.

Ces quatre phases sont les suivantes :

- Une phase de consultation.

Depuis le 18 octobre, une consultation publique « Parlons Justice » est ouverte en ligne. Elle doit permettre à tous – citoyens, magistrats et fonctionnaires, partenaires de justice, associations et usagers du service public de la justice – de participer aux états généraux.

Des réunions territoriales seront également organisées, en particulier dans des juridictions et des établissements de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse. Vous pourrez naturellement y participer et il vous sera notamment proposé de vous joindre aux déplacements que je ferai de mon côté. Les acteurs de la justice pourront aussi transmettre des contributions exprimant des prises de position collectives.

Monsieur Jean-Marc SAUVÉ
Vice-président honoraire du Conseil d'Etat

- Une phase d'expertise.

Des professionnels, réunis dans les groupes de travail spécialisés précédemment mentionnés, sont chargés de formuler des propositions détaillées, au regard notamment des retours issus de la phase de consultation.

Ces groupes de travail, qui sont autonomes mais avec lesquels il est bienvenu que le comité ait des échanges fluides et réguliers, sont dédiés à l'expertise des sept thématiques clés suivantes : la procédure pénale, la justice civile, la justice de protection, la justice pénitentiaire et de réinsertion, la justice économique et sociale, le pilotage des organisations ainsi que l'évolution des missions et des statuts.

Dans le même temps, des ateliers dits « délibératifs », constitués de citoyens et auxquels le comité sera convié, seront conduits autour d'enjeux clés afin de faire émerger leurs propositions.

- Une phase de convergence.

Un « atelier de convergence » réunira en janvier 2022, en présence du comité, l'ensemble des publics (fonctionnaires et magistrats, partenaires de justice et citoyens) pour croiser les perceptions et définir les propositions partagées.

- Une phase de synthèse et de proposition.

À l'issue de l'ensemble de ces travaux, il appartiendra, comme indiqué, au comité des états généraux de la justice que vous présidez, d'en dresser la synthèse au vu de l'ensemble des contributions et de formuler des propositions dans un rapport qui sera remis au Gouvernement avant la fin de l'hiver 2022.

Vous veillerez, en particulier, à préciser les modalités de mise en œuvre des propositions en distinguant celles qui peuvent l'être rapidement, voire immédiatement, et celles qui s'inscrivent dans une démarche de moyen ou de plus long terme.

Par ailleurs et ainsi que le Président de la République l'a souligné dans son discours de lancement des états généraux, le comité, qui dispose d'un « mandat de liberté », ne doit s'empêcher aucune proposition ou solution radicale, « y compris si cela suppose de trancher des débats qui, depuis trop longtemps, sont ou ignorés ou devenus presque interdits, y compris si cela suppose de bousculer quelques positions établies ».

Dans un esprit de large ouverture et de prise en compte de la diversité des sensibilités et des parcours professionnels, le comité des états généraux de la justice sera composé, outre de vous-même, de :

- Madame Chantal ARENS, première présidente de la Cour de cassation ;
- Madame Yaël BRAUN-PIVET, députée des Yvelines, présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale ;
- Monsieur François-Noël BUFFET, sénateur du Rhône, président de la commission des lois du Sénat ;
- Madame Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, conseillère d'Etat, agrégée des Facultés de droit ;
- Monsieur Jérôme GAVAUDAN, président du Conseil national des barreaux ;
- Monsieur Christophe JAMIN, professeur des universités à Sciences Po ;
- Monsieur Henri LECLERC, avocat honoraire, président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme ;
- Monsieur François MOLINS, procureur général près la Cour de cassation ;
- Monsieur Yves SAINT-GEOURS, ancien ambassadeur, président de la Commission française pour l'Unesco, membre du Conseil supérieur de la magistrature ;
- Monsieur Linos-Alexandre SICILIANOS, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- Monsieur Christian VIGOUROUX, président de section honoraire au Conseil d'Etat, déontologue.

Il appartiendra en particulier aux membres du comité, sous votre présidence, de veiller au bon déroulement, à l'impartialité et à la transparence des états généraux de la justice, en vérifiant la qualité et la disponibilité de l'information adressée aux différents publics susceptibles de participer, ainsi que la bonne tenue des débats et des échanges, en termes notamment de liberté de parole et de traitement équitable des contributions et des propositions.

Les services du ministère de la justice sont à la disposition du comité pour lui permettre de mener à bien sa mission. Vous bénéficierez plus particulièrement de l'assistance de l'équipe projet des états généraux de la justice, placée sous la responsabilité de Monsieur Haffide BOULAKRAS, délégué ministériel à ces états généraux. Cette équipe pourra notamment répondre à tout besoin de documentation, de logistique ou encore de mise en relations avec les directions et services du ministère. L'inspection générale de la justice vous apportera également son concours.

Le comité pourra bien sûr se déplacer dans les juridictions et les services relevant du ministère de la justice, entendre toute personne ou organisation pouvant éclairer ses travaux et recevoir directement des contributions, notamment via le site des états généraux.

Il pourra au long de cet exercice avoir une communication propre. Je sais pouvoir compter sur votre engagement, et celui de l'ensemble des membres du comité des états généraux de la justice, afin que nous puissions collectivement, dans le prolongement des actions de réparation et de modernisation déjà engagées, améliorer le fonctionnement, l'efficacité et l'image du service public de la justice – et restaurer ainsi le pacte civique qui l'unit à la Nation. Car c'est en son nom, dans notre État de droit, que les décisions de justice sont rendues.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Eric DUPOND-MORETTI